



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 AOÛT 2019

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, le mardi 6 août 2019 à 19 h, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza), Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt ainsi que MM. les conseillers, Denis Brabant, Robert Lambertz et Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Denis Charette, maire, de la Ville de Rivière-Rouge.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, est aussi présente et agit à titre de greffière par intérim pour la présente séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Charette, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

038/06-08-19-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, à savoir :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Nomination d'une greffière par intérim pour la présente séance
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 juin 2019
4. Dates des séances ordinaires du conseil pour l'année 2019 – Modification de la résolution numéro 077/06-11-18-A
5. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro A-2019-39 de prévention au niveau des incendies
6. Autorisation de transfert de fonds interservices
7. Nomination de deux (2) officiers
8. Période de question du public
9. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE

039/06-08-19-A

NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE PAR INTÉRIM POUR LA PRÉSENTE SÉANCE

CONSIDÉRANT qu'en l'absence de la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, il y a lieu de nommer une greffière par intérim pour la présente séance conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

De nommer la directrice générale de la Ville de Rivière-Rouge, Mme Louise Chartrand, à titre de greffière par intérim pour la présente séance.

ADOPTÉE

040/06-08-19-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 JUIN 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2019 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 AOÛT 2019

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 4 juin 2019 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

041/06-08-19-A

DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE POUR L'ANNÉE 2019 – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 077/06-11-18-A

CONSIDÉRANT la résolution numéro 077/06-11-18-A, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2018, relative aux dates pour les séances ordinaires du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire une modification au calendrier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 077/06-11-18-A afin d'ajouter les séances suivantes au calendrier du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge :

- Le mardi 3 septembre 2019 à 19 h à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud à Rivière-Rouge;
- Le mardi 1^{er} octobre à 19 h à la salle Sainte-Véronique située au 1841, boulevard Fernand-Lafontaine;

Qu'un avis public relatif à la modification dudit calendrier des séances soit publié conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, et ce, selon les procédures prévues au Règlement numéro A-35 concernant les modalités de publication des avis publics de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO A-2019-39 DE PRÉVENTION AU NIVEAU DES INCENDIES

Le conseiller Robert Lambertz donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro A-2019-39 de prévention au niveau des incendies.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Robert Lambertz dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge et à l'hôtel de ville de La Macaza dès le lendemain de la présente séance.

042/06-08-19-A

AUTORISATION DE TRANSFERT DE FONDS INTERSERVICES

Il est proposé par Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la trésorière, Mme Guylaine Giroux, à procéder aux transferts de fonds interservices d'un montant de 700 \$ pour des travaux effectués au Carrefour jeunesse Desjardins, le tout tel que décrit à la demande signée par le directeur du Service des loisirs et de la culture et directeur par intérim du développement économique et récréotouristique, M. Patrick Cyr.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

043/06-08-19-A

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 AOÛT 2019

NOMINATION DE DEUX (2) OFFICIERS

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

De nommer à titre de lieutenant au Service de sécurité incendie de Rivière-Rouge, à compter du 6 août 2019 :

Pour le secteur La Macaza
M. Benjamin Hoff

Pour le secteur Sainte-Véronique
M. Frédéric Brière

et ce, conformément aux conditions établies à la Politique de travail du Service de sécurité incendie de l'Agglomération de Rivière-Rouge, telle politique étant entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

044/06-08-19-A

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire soit levée, il 19 h 06

ADOPTÉE

Denis Charette
Maire

Louise Chartrand
Directrice générale et greffière par intérim

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette
Maire